

Bonjour,

Le CROSS Gris-Nez est désigné point de contact français des Maritime Rescue Coordination Center (MRCC) étrangers et autres organismes traitant les détresses (Centre de Consultation Médicale Maritime - CCMM, French mission control center - FMCC, et INMARSAT).

Étant également désigné National SAR Point Of Contact (SPOC) pour le traitement des balises Cospas-Sarsat, le SPOC Gris-Nez reçoit ces alertes provenant des navires français et doit en assurer le traitement.

Afin de renforcer son action auprès des plaisanciers hauturiers, le SPOC Gris-Nez propose une fiche de déclaration de traversée ayant pour but de réunir les informations essentielles permettant d'accélérer les recherches lors d'une inquiétude signalée et/ou lors des opérations de sauvetage si une détresse est émise durant une navigation transocéaniques, voyage autour du monde ou navigation en régions polaires.

Cette fiche, disponible en téléchargement sur notre site internet, requiert une large diffusion pour garantir son efficacité.

Les ports de plaisance étant en contact avec les plaisanciers qui libèrent leur emplacement pour une navigation hauturière, nous nous permettons de nous rapprocher des capitaineries de France métropolitaine afin qu'elles puissent informer les navigateurs de l'existence de cette fiche sur le site internet du CROSS Gris-Nez.

<http://www.cross-grisnez.developpement-durable.gouv.fr/vous-preparez-une-traversee-oceanique-signalez-r39.html>

Il est à noter que cette procédure n'est applicable qu'aux bateaux sous pavillon français équipés de balises COSPAS-SARSAT encodées avec un MMSI commençant par 227,228,229 (code pays de la France métropolitaine). En effet les messages de détresse de ces seules balises sont reçus par le CROSS Gris-Nez. Les messages de détresse émis par les balises ayant d'autres codes sont reçus par les MRCC des autres départements ou territoires d'Outre-Mer (Cross Antilles-Guyane, Papeete, Réunion...) ou par des MRCC de pays étrangers qui n'ont pas mis en place cette procédure.

Vous trouverez en pièce jointe, pour votre information, notre fiche de déclaration de traversée.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Respectueusement,

--

David RICHARD
RÉFÉRENT ACTIVITÉ PLAISANCE
ET COURSE AU LARGE
CROSS GRIS NEZ
TEL : 03 21 87 21 87

~~_/)~~~

Visitez notre site internet :

<http://www.cross-grisnez.developpement-durable.gouv.fr/>